

XII.
BUDGET
DES
NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1882 s'élève à 1,485,500 francs. Il présente, comparativement à l'exercice 1881, les différences dont voici le détail :

91,000 francs en plus, sur les Non-Valeurs, et 70,500 francs en plus, sur les Remboursements.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1882 est fixé à la somme d'un *million quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs* (1,483,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000	"	566,000
2	— — — personnelle	250,000	"	
3	— sur le droit de patente.	100,000	"	
4	— sur les redevances des mines.	10,000	"	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	"	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	225,000	"	917,500
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000	"	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers.	1,000	"	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	"	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^{ts} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	140,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,483,500	"	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1882.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	150,000	50,000	»	
250,000	»	250,000	210,000	40,000	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
6,000	»	6,000	5,000	1,000	»	
566,000	»	566,000	475,000	91,000	»	
AUGMENTATION fr.				91,000		
225,000	»	225,000	135,000	90,000	»	
540,000	»	540,000	560,000	»	20,000	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,000	500	»	
140,000	»	140,000	140,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
917,500	»	917,500	847,000	90,500	20,000	
AUGMENTATION fr.				70,500		
566,000	»	566,000	475,000	91,000	»	
917,000	»	917,500	847,000	70,500	»	
1,483,500	»	1,483,500	1,522,000	161,500	»	
AUGMENTATION fr.				161,500		

(508)